

# CHARGE DE MISSION « INNOVATION » ET ENTREPRENEURIAT

## Lettre de mission

### 1/ CONTEXTE ET PERIMETRE DE LA MISSION

---

La Rochelle Université construit depuis une quinzaine d'année une signature scientifique autour des enjeux du littoral. Ce positionnement s'adosse à une recherche au service de la société et ouverte sur les territoires, les habitants et les entreprises.

C'est dans ce contexte que La Rochelle Université a été lauréate du Programme d'Investissement d'avenir « Pôles Universitaires d'Innovation » (PUI) avec son projet « OpenCampusinnov » qui ambitionne de constituer un pôle d'innovation rochelais d'envergure européenne sur le littoral. En appui des quatre membres fondateurs – La Rochelle Université, le CNRS, la SATT AST et l'ADERA, et de nombreux autres partenaires, le projet entend :

- Développer et systématiser une culture entrepreneuriale d'innovation auprès de l'ensemble des partenaires,
- Accroître fortement les activités de recherche partenariale ;
- Favoriser l'émergence d'entreprises innovantes DeepTech
- Animer l'écosystème, communiquer et participer à l'attractivité du territoire.

Symbole de cette ambition, La Rochelle Université porte dans le cadre de l'actuel Contrat de Plan Etat-Région un projet de réalisation d'un nouveau bâtiment dédié à Open Campus Innov. Ces 4500m<sup>2</sup> d'espaces supplémentaires seront organisés autour de laboratoires, de plateformes de recherche, de bureaux et de locaux de co-working.

Les ambitions de La Rochelle Université dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie sont à mener conjointement avec une réflexion sur le modèle économique d'Open Campus Innov et sur les leviers garantissant son équilibre.

### 2/ MISSIONS RECURRENTES ASSIGNEES A LA CHARGE DE MISSION

---

La mission consiste à contribuer à la définition, au suivi et à la mise en œuvre de la stratégie d'innovation de l'université, en cohérence avec les ambitions de l'établissement et du PUI et dans une logique de maintien et d'intensification du lien recherche-innovation. Elle couvre également les sujets en lien avec l'entrepreneuriat (étudiant, personnels).

Le chargé de mission agira en faveur de la sensibilisation à l'innovation, du décroisement (pré-maturation, maturation, recherche partenariale) entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. Dans le cadre du partenariat de l'université avec la SATT AST, il veille à la bonne gestion de la propriété intellectuelle et industrielle des

chercheurs, enseignants-chercheurs et autres personnels de recherche de l'établissement, afin de protéger et de valoriser les résultats de leurs travaux.

Dans une logique de recherche de financements et d'optimisation de ses ressources, il contribue à l'implication de l'université dans les réponses aux prochains appels à projets en lien avec sa mission.

Le chargé de mission peut être amené à représenter le président dans les organismes extérieurs en lien avec les sujets dont il a la charge.

### 3/ OBJECTIF ET ACTIONS PRIORITAIRES

---

#### **Assurer la mise en œuvre, le suivi, le développement et l'évaluation du projet Open Campus Innov, en lien avec la vice-présidente recherche.**

- Animer le réseau des partenaires du projet et assurer la tenue de ses instances de pilotage ;
- Suivre et mettre en œuvre les actions inscrites au projet, veiller à son bon déroulement et à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du « PUI » ;
- Rendre compte aux financeurs et assurer les suivis et évaluations à mi-parcours ;
- Conseiller la présidence sur les choix stratégiques liés à la conduite du projet

#### **Travailler à la reconnaissance et la notoriété territoriale de l'université dans le champ de l'innovation et construire un modèle économique pérenne du dispositif Open Campus Innov**

- Animer les activités liées à la valorisation de la recherche, à travers la mise en relation des chercheurs avec des acteurs industriels et institutionnels du territoire ;
- Proposer des leviers financiers d'équilibre pour le projet dans le cadre d'une stratégie d'innovation et de transfert notamment par le développement des plateformes d'innovation sur les filières stratégiques et par la facilitation de la recherche partenariale ;
- Suivre avec les équipes concernées la mise en œuvre et la réalisation du bâtiment Open Campus Innov et la consolidation des financements attribués au projet ;
- Rendre compte à la présidence et aux financeurs de l'état d'avancée du bâtiment ;
- Participer aux démarches territoriales et aux réseaux locaux, régionaux et nationaux en lien avec l'innovation ;

#### **Déprécariser l'innovation en trouvant les moyens de soutenir la phase entre l'identification d'un produit de la recherche valorisable et le dépôt de brevet,**

- Étudier la possibilité de constituer un fond de pré-maturation « pack innovation pour les EC », en lien avec la vice-présidence recherche ;
- Proposer des outils, dispositifs et actions permettant de faciliter les processus de détection, de maturation et de transfert des inventions issues des travaux de recherche.

#### **Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat au sein de l'université**

- Sensibiliser les doctorants et systématiser l'acculturation de tous les personnels et étudiants à l'innovation et l'esprit d'entreprendre ;

- Optimiser les actions et structures opérationnelles pour l'entrepreneuriat : suivre le dispositif pépète, superviser les actions et les manifestations liées à l'entrepreneuriat étudiant, promouvoir les formations pour les personnels et les étudiants dédiées à l'entrepreneuriat et l'innovation.

## 4/ ORGANISATION, MOYENS ET INTERACTIONS

---

Le chargé de mission est placé sous la responsabilité de la présidence. Il travaille prioritairement en étroite collaboration avec la vice-présidence recherche et innovation. Il est également appelé à collaborer avec l'ensemble de l'équipe présidentielle, la direction de la recherche, la direction de l'Institut LUDI, les directions d'unités de recherche, le cabinet de la présidence et les pôles de direction de l'université.

Les interactions avec les acteurs territoriaux et nationaux de l'innovation sont fortes et régulières : technopoles, organismes de transfert et de valorisation, incubateurs, collectivités territoriales, agences d'innovation, réseaux et clusters...

Membre du comité de pilotage du PUI, il prend également part aux comités thématiques dédiés à l'innovation au sein de l'université et à tout groupe de travail s'y rapportant.